



# Monceau Retraite & Épargne

Rapport annuel 2021







# SOMMAIRE

5 Conseil d'administration, comité d'audit  
et direction générale

---

6 Rapport du conseil d'administration

---

18 Compte de résultat

---

20 Bilan

---

22 Annexe aux comptes 2021

---

48 Résolutions prises par l'Assemblée  
générale mixte du 15 juin 2022

---

51 Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels



# Conseil d'administration

(à compter du 15 juin 2022)

**Président**

■ **Marc Billaud**

**Vice-Président**

■ **Anne-Cécile Martinot**

**Administrateur**

■ **Monceau Générale Assurances**  
représentée par Paul Tassel

# Direction générale

**Directeur général**

■ **Dominique Davier**

**Directeur général délégué**

■ **Christophe Dumont**



# Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 15 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par votre société au cours de l'exercice écoulé, les comptes de résultat de l'année et le bilan arrêtés au 31 décembre 2021, et pour soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Prudence. Tel aura été le mot d'ordre qui a prévalu à la fin de 2020 dans un contexte très incertain. Il fut appliqué rigoureusement par le conseil d'administration. Prudence parce que le choix fut fait de préserver les stocks de réserves reconstitués malgré les évolutions défavorables des marchés financiers, plutôt que de chercher à améliorer le niveau des produits financiers, les participations aux excédents et les résultats comptables. D'autant que l'évolution des taux d'intérêt en 2020, en majorant les passifs techniques de l'entreprise, amputait les éléments constitutifs de marge de solvabilité, et gonflait l'exigence de marge à constituer.

C'est dans ce décor marqué par des pertes techniques sur les régimes de retraite en points, lourdes autant qu'injustifiées, et par une attention accrue portée au pilotage de la solvabilité, imposant une politique parcimonieuse de participation aux excédents, que s'est ouvert l'année 2021.

A plusieurs égards, cet **exercice 2021 peut être qualifié d'exceptionnel**.

Par **l'importance de la contribution de la gestion financière aux résultats tout d'abord**. Fixés de longue date, les principes directeurs appliqués pour la gestion des actifs financiers ont forgé des profils de portefeuilles atypiques au regard de ceux des autres opérateurs, notamment pour les fonds en euros, surtout du fait de la place importante laissée aux actions et aux actifs immobiliers. Ces choix ont été récompensés par l'évolution des marchés en 2021, et par la qualité des performances des gérants auxquels ont été délégués les principaux portefeuilles d'actions.

La politique de réalisation de plus-values a porté les produits financiers à un niveau exceptionnel, permettant de servir aux clients des taux de participation aux excédents parmi les plus élevés annoncés, à 1,80 % sur Dynaplus. Amplifiant les inflexions données à la politique de distribution amorcées en 2019, la **réserve pour participations** futures aux excédents a été portée à 6 millions. Ces produits financiers ont conforté les réserves des régimes de retraite en points, et alimenté le compte de résultats.

Par le retournement des **marchés de taux d'intérêt**, ensuite. La remontée des taux d'intérêt en fin d'année s'est traduite par une reprise intégrale des provisions complémentaires qui avaient dues être constituées en

2019 et 2020, en application d'une réglementation aussi inadaptée que contestable, pour maintenir les taux de couverture du régime de retraite en points Monceau Avenir Retraite au niveau de 100 %. Cette reprise a bénéficié aux résultats techniques à hauteur de 14,56 millions.

Après réassurance, **le résultat technique se redresse en conséquence fortement, à 18.255 milliers d'euros** au lieu d'une perte de 14.033 milliers d'euros.

Après paiement d'un impôt de 2.737 milliers d'euros, les différents éléments non techniques portent **le résultat comptable à 18.437 milliers d'euros**, à comparer à la perte de 13.451 milliers d'euros affichée au terme de 2020.

Au 31 décembre 2021, **les fonds propres comptables progressent à 89.816 milliers d'euros**, contre 71.251 milliers d'euros à l'ouverture de l'exercice. A cette même date, **les portefeuilles recelaient des plus-values latentes totales de 37.552 milliers d'euros**, dont 27.739 milliers sur les placements autres que les obligations vives.

La réalisation de ces plus-values se traduirait par le paiement d'impôts, et ouvrirait des droits importants au profit des sociétaires. Les calculs de la marge de solvabilité à constituer et de l'exigence de marge prennent en compte ces éléments. Au 31 décembre 2021, les calculs effectués comme décrit infra, détaillés également dans le « rapport sur la solvabilité et la situation financière » de la Caisse, rapport public disponible sur le site internet, conduisent à évaluer à **101 millions les éléments constitutifs de marge de solvabilité pour une marge de solvabilité à constituer de 45 millions, soit un taux de couverture de 226 %**.

## Les choix structurants qui ont guidé la politique financière des dernières années ont été valorisés en 2021

### 2020, une année difficile, suscitant une attitude de prudence.

Affectés par les décisions prises pour gérer la crise sanitaire liée au Sars-cov-2 et le ralentissement économique qui en est résulté, **les principaux indices boursiers européens se sont repliés en 2020**. Malgré un tel contexte défavorable, l'entreprise a reçu les dividendes du travail méticuleux menés depuis des années pour piloter ses allocations d'actifs et identifier des gérants d'actifs de très grande qualité. En dépit du recul des marchés, bonifiée par les résultats de la gestion immobilière et surtout par les brillantes performances obtenues par les principaux gérants auxquels elle a recouru pour la gestion de ses portefeuilles, très exposés aux marchés immobiliers et aux marchés actions, **la valeur des portefeuilles gérés a progressé durant 2020**, contrairement à ce que l'on pouvait craindre au regard de l'évolution des indices de référence.

Toutefois, instruits par les expériences de 2018 et 2019, le conseil d'administration a décidé, par prudence, de préserver les stocks de plus-values reconstitués en fin d'année plutôt que de chercher à améliorer le niveau des produits financiers, des participations aux excédents et de combler les lourds déficits techniques des régimes en points, conduisant à afficher une importante perte comptable. De ce fait, au 31 décembre 2020, les plus-values laissées à l'état latent progressaient à 9,2 millions pour les régimes de retraite en points et 5,0 millions pour la gestion générale (contre 5,1 millions et 1,8 million respectivement).

Cette démarche recelait-elle un excès de prudence ?

Si l'on prend la précaution de se situer dans l'environnement de fin décembre 2020, la réponse est assurément négative. Le rebond des marchés fut spectaculaire après l'annonce d'une mise sur le marché d'un vaccin permettant de limiter les effets de la crise sanitaire, partant de favoriser un rebond de l'activité économique. Telle était d'ailleurs l'hypothèse principale qui justifiait les propos optimistes tenus par Jean Pierre Petit devant le comité d'orientations financières au début d'octobre 2020. Mais, que ce serait-il passé si ces espoirs nés de la mise au point de ce vaccin avaient été déçus, et nul ne pouvait affirmer alors qu'il était impossible qu'il en soit ainsi ?

Cette politique de prudence, inhabituelle, qui a conduit à préserver les stocks de réserves reconstitués, s'est accompagnée d'une politique de participation aux excédents peu agressive, préservant une partie de la provision pour participations aux excédents de fin 2019, conduisant à servir un taux de 1,20 %, en baisse sensible sur le 1,85 % de 2019, aux souscripteurs de Dynaplus, produit d'épargne le plus diffusé par le réseau d'agents généraux.

Outre d'amoindrir les possibles conséquences d'un risque d'inefficacité des vaccins annoncés, cette prudence, cette politique de participations aux excédents visaient surtout à conforter les éléments constitutifs de marge de solvabilité de l'entreprise.

Ceci se justifiait d'autant plus que l'évolution des taux d'intérêt en 2020 pesait sur le niveau de ces éléments constitutifs, en majorant l'exigence de marge de solvabilité à constituer. En effet, pour essayer de maintenir en état des économies en passe d'être sinistrées, les banques centrales sont intervenues massivement en mars 2020, abaissant les **taux d'intérêt à des niveaux négatifs jamais atteints**, conduisant à gonfler les passifs techniques de l'entreprise évalués sous solvabilité 2.

Les conséquences en ont également été importantes pour l'évaluation actuarielle des droits acquis par les adhérents aux régimes de retraite en points distribués par la société. Ces droits se trouvent fortement majorés par une actualisation des flux futurs à des taux négatifs, pesant sur les taux de couverture des régimes, imposant à l'assureur de prélever sur ses résultats pour maintenir ces taux au niveau de 100 %. Il en est résulté une charge de 12,2 millions dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2020, portant le niveau des provisions complémentaires ainsi constituées entre 2019 et 2020 au montant de 14,6 millions.

C'est dans ce décor marqué par des pertes techniques sur les régimes de retraite en points, lourdes autant qu'injustifiées, et par un gonflement des besoins de marge de solvabilité à constituer, très partiellement compensé par une politique parcimonieuse de participation aux excédents, que s'est ouvert l'exercice 2021.

### 2021, une année financière exceptionnelle qui renforce l'entreprise.

**Les principes directeurs de la gestion financière s'inscrivent sans discontinuer dans le prolongement de ceux qui sous-tendent la politique menée depuis le déclenchement de la crise dite des « sub-primes ».**

Priorité doit être accordée à la recherche de protections des portefeuilles contre les effets de tensions sur les taux longs souverains, de réévaluation rapide des primes de risques, et de poussées inflationnistes, conduisant à rester à l'écart des obligations longues à taux fixe, méfiant sur les risques souverains de la zone euro, vigilant et sélectif face au risque de crédit. La recherche de rendements réels, la protection contre une réévaluation des rendements obligataires, la diversification des facteurs de risque et le maintien d'actifs tangibles dans les portefeuilles d'investissements demeurent le fil conducteur de la politique financière.

Ces analyses ont conduit à donner la priorité aux actifs réels, tout en conservant un volume important de liquidités, les revenus courants dussent-ils en souffrir, à la fois pour compenser les risques, au sens de Solvabilité 2, pris dans la gestion des actifs dits « diversifiés », et pour amortir les effets d'une crise financière ou économique toujours possible.

Les actions, européennes en particulier, constituent un vecteur d'investissement à privilégier, surtout lorsque les gérants choisis affichent des performances de grande qualité.

Les biens immobiliers répondent aux soucis de protection contre les risques d'inflation et de tensions sur les taux. La recherche de biens de qualité se poursuit, en particulier pour couvrir les provisions des régimes de retraite et en emploi des fonds propres. Les prix déraisonnables auxquels certains opérateurs se déclarent prêts à acquérir des biens dans le Quartier Central des Affaires de Paris ou aux abords immédiats, tout comme le risque de vacance, qui a fortement cru chez Monceau Investissements Immobiliers, incitent à la plus grande prudence.

Face à la méfiance qu'inspirent les obligations émises par les états de la zone euro, la souscription aux obligations privées émises au sein du groupe a permis de renforcer les revenus courants et d'optimiser l'exigence de marge de solvabilité.

Les portefeuilles construits dans cette logique sont donc fortement investis en actions et immobiliers.

Au 31 décembre 2021, les portefeuilles gérés pour les régimes de retraite en points, régimes caractérisés par une plus grande durée des passifs et une moindre volatilité, avec un encours sous gestion de 157 millions, sont composés d'actions pour 28 % encours, d'actifs immobiliers pour 33 %, d'obligations vives et Opcvm obligataires pour 27 % et de liquidités pour 9 %, l'or et les obligations convertibles représentant le solde.

Dans le portefeuille de la gestion générale, qui représente un encours de 253 millions, on trouve des actions à hauteur de 36 %, des produits de taux pour 33 %, des liquidités pour 20 %, le solde étant composé d'or (4 %) d'actifs immobilier (3 %) et de fonds d'obligations convertibles (4 %).

Les aménagements opérés en 2021 ont été dictés par le souci d'atténuer les effets de la directive solvabilité 2 qui pénalisent lourdement des portefeuilles ainsi élaborés. Leur composition n'a pas été modifiée significativement durant l'exercice, les variations observées reflétant surtout l'évolution des marchés.

Cette composition des portefeuilles est la seule qui permette de répondre à l'objectif de rendement à long terme, tant pour servir les clients et bénéficiaires des régimes de retraite que pour conforter la marge de solvabilité. **Elle requiert un niveau de fonds propres importants au regard des besoins de marge de solvabilité à constituer dans le référentiel Solvabilité 2**, et il s'agit là d'un point majeur d'attention. Mais l'entreprise en a aujourd'hui les moyens...

Enfin, le maintien structurel d'une importante poche de liquidités permet de faire face à la survenue d'une crise de marché, toujours possible, tout en permettant de contenir l'évolution du ratio de couverture de la marge de solvabilité. Le montant atteint par le niveau des disponibilités ouvre des perspectives, pouvant permettre de saisir les opportunités à même de contribuer à la création de richesse, dans un contexte de remontée des taux d'intérêts de long terme et des niveaux d'inflation.

Pour 2022, on ne perçoit pas d'argument qui conduirait à amender les principes directeurs suivis ces dernières années pour la gestion financière. Il est donc proposé de les reconduire.

Les marchés financiers ont évolué favorablement tandis que les marchés de taux amorçaient le rebond espéré.

Tout au long de l'année 2021, les marchés d'actions d'Europe et des États-Unis ont continuellement progressé, prolongeant les tendances haussières amorcées en novembre 2020, **propulsant les indices à des niveaux sur lesquels nul n'aurait parié**. Les quelques à-coups comme celui enregistré le 26 novembre, qui avaient suscité nombre de commentaires catastrophistes, ont été rapidement compensés. S'il ne s'agit probablement pas de l'indicateur le plus représentatif de la composition du portefeuille, les variations enregistrées par l'indice CAC 40 illustrent ces évolutions de marché des trois dernières années.



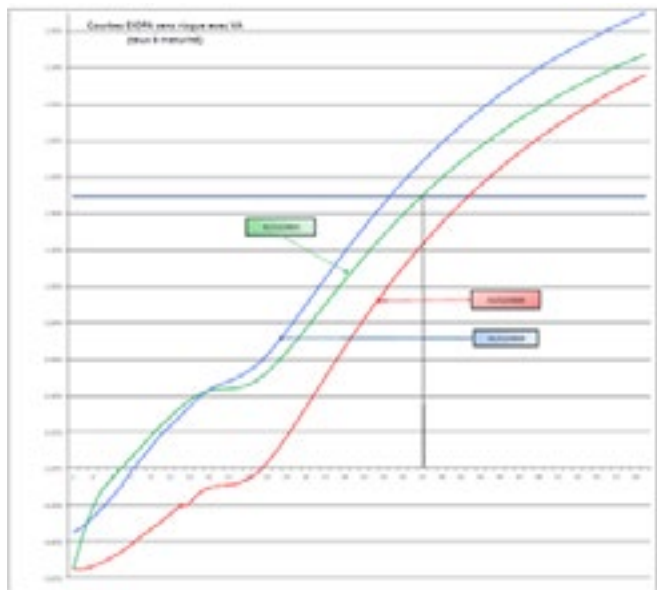
Dans ce contexte favorable, les portefeuilles ont évidemment bénéficié de la montée des marchés. Mais surtout, tout comme en 2020, leur valeur a progressé grâce aux remarquables performances des gérants choisis pour la gestion des portefeuilles, par Varenne Capital en particulier.

Le **fonds Monceau Global Sélection**, géré depuis 2015 par cette société, dédié aux entreprises qui mettent en œuvre une gestion financière commune, affiche une **performance de + 40,3 %, pour l'année 2021, et de 104,1 % en cumul** depuis 2018.





S'agissant des marchés de taux d'intérêt, les analyses développées dans le cadre de la préparation de l'Orsa concluaient à une probable tension sur les taux. Ce phénomène a été effectivement observé, avec des déformations plus importantes sur les échéances inférieures à 18 ans, ainsi qu'il apparaît sur le graphique ci-dessous, retraçant l'évolution de cette courbe depuis les inventaires 2019 et 2020.



Logiquement, une telle évolution, significative (les taux à 10 ans progressent de 60 centimes), se traduit par une baisse sensible de la valeur des portefeuilles obligataires. Elle a en revanche des effets favorables sur le niveau des provisions mathématiques théoriques des régimes de retraite en points calculées comme l'impose la malencontreuse réforme de la gestion technique de ces régimes mise en œuvre en 2017.

**Bénéficiant des choix d'allocation et de cette conjoncture, la gestion financière a produit de brillants résultats, contribuant aux excédents affichés pour l'exercice 2021.**

Au total, la **valeur des portefeuilles gérés a progressé de près de 33 millions** au cours de l'exercice 2021. Cette création de richesses a permis d'alimenter les comptes de participations aux excédents, la provision pour participations aux excédents, les réserves des régimes de retraite en points et les éléments constitutifs de marge de solvabilité. Pour mémoire, les fonds propres de la société mutuelle au 31 décembre 2020, hors réserve de capitalisation, s'élevaient à 42 millions.

Les plus-values réalisées sur les actifs autres que les obligations vives ont atteint un total proche de 18,5 millions, au lieu de 3,2 millions en 2020. Elles proviennent pour l'essentiel de la transformation, à la fin d'octobre du fonds Monceau Global Sélection géré par Varenne Capital en une Sicav de droit luxembourgeois, également gérée par Varenne Capital. Cette opération a conduit à céder l'intégralité des parts détenues dans le fonds pour souscrire des parts de la Sicav Monceau Global Sélection. Elle s'est traduite par l'enregistrement d'un volume de plus-values d'environ 15 millions, pour moitié sur le portefeuille des régimes en points.

Du côté des taux d'intérêt, l'entreprise n'a pas effectué d'opérations significatives. Mais elle bénéficie de la remontée des taux d'intérêt, qui permet de reprendre l'intégralité des provisions techniques complémentaires constituées pour Monceau Avenir Retraite, soit un total proche de 15 millions, bonifiant d'autant le résultat avant impôts de l'exercice 2021.

**Pour autant, les réserves de plus-values latentes ont fortement progressé.**

A fin décembre, les portefeuilles gérés recèlent des plus-values à hauteur de 27,4 millions, sur les actifs autres qu'obligataires, après enregistrement des réalisations à hauteur de 18,5 millions.

Sur le portefeuille d'obligations vives, les plus-values latentes au 31 décembre, soit 10,0 millions, sont supérieures aux plus-values non réalisées au 31 décembre 2020, de 8,9 millions, alors que la remontée des taux d'intérêt aurait dû se traduire par une dépréciation des portefeuilles. On mesure ici l'effet de la **protection offerte par les obligations indexées** sur l'inflation, très présentes dans les portefeuilles obligataires.

**Cette situation a conduit à se poser la question de la participation aux excédents à verser au titre de 2021 et des réserves à constituer à l'inventaire.**

Au-delà de la satisfaction que procurent ces différents chiffres, la politique de participation aux excédents se pose avec une acuité particulière. A quel niveau fixer le taux pour 2021 ? Quel montant porter en provision pour participation aux excédents ?

Les travaux menés dans le cadre des obligations posées par solvabilité 2 avaient retenu un chiffre de 1,5 % net, que les produits financiers estimés pour l'année permettaient de couvrir. Après avoir observé les pratiques de la concurrence, pris connaissance des dispositions adoptées par Capma & Capmi, actionnaire de l'entreprise à hauteur de 30%, il a été décidé de servir un **taux de 1,80 % pour le contrat Dynaplus, et de porter la provision pour participations aux excédents de 0,2 million à 6,0 millions.**

**Les replis de l'activité en retraite et en prévoyance font reculer le chiffre d'affaires de 10%, tandis que le bénéfice s'affiche à un niveau exceptionnel, renforçant la solvabilité de l'entreprise**

Votre société a vu son chiffre d'affaires à nouveau régresser de 10,0 % à 20.764 milliers d'euros contre 23.065 milliers d'euros en 2020.

En **prévoyance**, l'activité concentrée sur l'assurance des risques statutaires des agents des collectivités territoriales, des Services départementaux d'incendie et de secours notamment, n'est plus alimentée depuis trois ans par la souscription de nouvelles affaires. Logiquement, **le chiffre d'affaires recule, de 3.302 milliers d'euros pour 2020 à 1.965 milliers d'euros en 2021**, du fait de l'arrivée à leur terme des contrats en portefeuille. Les bonis sur la liquidation des années antérieures permettent à ces opérations de prévoyance de dégager un résultat brut au compte technique de 2.833 milliers d'euros, sur lequel les réassureurs perçoivent 379 milliers d'euros.

En assurance vie, malgré le niveau moyen des participations servis au titre de 2020 sur le fonds en euros du produit Dynaplus, **l'activité « épargne » augmente de 4,28 %, à 7.827 milliers d'euros**. La production en provenance des agents généraux, qui en représente l'essentiel, progresse de 5,1 %.

Tout comme chez Capma & Capmi, la gestion financière a fourni des résultats en sensible progression, amplifiés par l'importance donnée aux actions et actifs immobiliers dans les portefeuilles de placements, par les produits de la gestion immobilière et par les remarquables performances des fonds d'actions gérés par les professionnels sélectionnés pour les gérer. L'importance des plus-values réalisées a fait bondir les produits financiers de 710 milliers d'euros à 5.181 milliers d'euros, permettant de **servir sur le fonds en euro de Dynaplus au titre de 2021 un taux de 1,80 %**, en forte progression sur celui de 1,20 % servi au titre de 2020.

Enfin, **les cotisations encaissées par les deux régimes en retraite en points**, Monceau Avenir Retraite et Monceau Perspectives Retraite, distribués et gérés par cette filiale, ne progressent plus : tous deux sont fermés aux nouvelles adhésions. **La collecte s'élève à 9.066 milliers d'euros, en repli de 12,6 %**. Le pilotage de ces opérations de retraite constitue, comme celles gérées par Capma & Capmi, un sujet de préoccupation. Si Monceau Perspectives Retraite, parce qu'il ne peut garantir la valeur du point de retraite, ne suscite aucune difficulté, l'attention se porte sur le taux de couverture de Monceau Avenir Retraite, qui connaît depuis quatre ans des évolutions contrastées.

Là également, ce n'est pas le fait de difficultés rencontrées avec les portefeuilles de placements, qui enregistrent de belles performances inhérentes aux allocations privilégiées depuis plusieurs années, laissant une très large place aux investissements immobiliers et aux actions, deux classes d'actifs, rappelons-le, particulièrement performantes en 2021.

Mais en raison des aménagements apportés à la réglementation en 2017 sur le calcul des droits acquis par les adhérents à ces régimes, déjà décrits supra. En actualisant les flux futurs à des taux négatifs, ce qui est absurde, ou très faibles, le taux de couverture de Monceau Avenir Retraite était inférieur à 100 % au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020. Outre qu'il se traduit par l'interdiction de revaloriser les prestations et par des hausses tout à fait déraisonnables et injustifiées des tarifs, ce constat impose à l'assureur du régime de compléter, en puisant sur ses résultats, les provisions techniques pour que le régime affiche un taux de couverture de 100 %.

La remontée des taux observée en 2021, aussi spectaculaire qu'attendue, et les excellents résultats générés par le portefeuille de placements ont fait favorablement évoluer cette situation et remonter ce taux au niveau de 105,9 %. Insuffisant pour reprendre une politique de revalorisation des retraites, mais suffisant pour que la provision de 14.559 milliers d'euros apparaissant à l'inventaire 2020 puisse être reprise dans sa totalité, bonifiant les comptes de l'exercice 2021.

Les excédents ainsi dégagés ont permis la constitution d'une provision pour participations aux excédents futurs à hauteur de 6 millions. Malgré cela, l'exercice se solde par un **bénéfice de 18.437 milliers d'euros** après paiement d'un impôt de 2.737 milliers d'euros, à comparer à la lourde perte de 13.451 milliers d'euros qui avait sanctionné l'exercice 2020. Un tel niveau de bénéfices permet le versement d'un dividende de 8 millions aux actionnaires.

Ces résultats font **progresser les fonds propres comptables à 89.816 milliers d'euros** au lieu de 71.251 milliers d'euros un an auparavant, tandis que les portefeuilles de placements recèlent des réserves de plus-values de 9.863 milliers d'euros sur les obligations vives, et de 27.739 milliers d'euros sur les autres catégories d'actifs.

Tout comme pour les régimes de retraite en points gérés par Capma & Capmi, des règles adaptées au fonds de pension, telles qu'elles sont posées par la directive européenne sur ces opérations, en actualisant les engagements du régime au taux de 1,5 % comme le prévoyait la réglementation française avant cette réforme malvenue de 2017, sont retenues pour évaluer les risques propres à Monceau Avenir Retraite et Monceau Perspectives Retraite. Les autres opérations sont évaluées à l'aune de la formule standard posée par la directive solvabilité 2.

Au 31 décembre 2021, les calculs ainsi effectués, détaillés également dans le « rapport sur la solvabilité et la situation financière » de Monceau Retraite & Épargne, rapport public disponible sur le site internet, conduisent à évaluer à 101,3 millions les éléments constitutifs de marge de solvabilité, dividende à verser déduit, pour une marge de solvabilité à constituer de 44,8 millions, **soit un taux de couverture de 226 %**.

Après lecture par les commissaires aux comptes de leurs différents rapports, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions proposées par le Conseil d'administration.

Un mandat d'administrateur arrive à échéance, celui détenu par Monceau Générale Assurances, qui est candidat au renouvellement de son mandat. Le conseil d'administration propose de renouveler ce mandat, qui expiera lors de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2027.

Enfin, délibérant à titre extraordinaire, l'assemblée générale est invitée approuver les modifications statutaires proposées par le conseil d'administration. Elles visent principalement à permettre de participer aux réunions via des moyens de visio-conférence ou de télécommunication, de tenir les registres de présence et de procès-verbaux sous une forme dématérialisée.

\*\*\*

Au terme de ce rapport, avant de laisser la parole au commissaire aux comptes qui donnera lecture de ses différents rapports, nous tenons à remercier les agents généraux et courtiers, apporteurs fidèles de notre entreprise, et les collaborateurs des groupements de moyens pour leur implication dans la gestion de la société



# Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article L.225-37 du code de commerce, le conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise pour qu'il soit joint au rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale et publié avec l'ensemble du rapport annuel

## **I) Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux**

Monceau Retraite & Epargne est une société anonyme administrée par un conseil d'administration dont la composition figure en tête du présent rapport annuel. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de six ans, leur mandat étant renouvelable. Les mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés et déclarés par les administrateurs et mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2021 sont présentés au point 6.4 de l'annexe aux comptes

## **II) Exercice de la direction générale**

La société anonyme Monceau Retraite & Épargne a été fondée en 2002 et était gouvernée à l'origine par un directoire et un conseil de surveillance. En 2010, Monceau Retraite & Epargne modifie par décision de l'assemblée générale, son mode d'administration et de direction et se dote d'un conseil d'administration. La direction générale est, dans ce cas, assumée soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration. Par décision du 22 juin 2010, le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général. L'option retenue par le conseil d'administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du président du conseil d'administration, ou à l'expiration du mandat du directeur général.

Les statuts de la société prévoient que, pour l'exercice de ses fonctions, le président du conseil d'administration doit être âgé de moins de 78 ans. Lorsque cette limite est atteinte, ses fonctions cessent à l'issue de la première assemblée générale ordinaire suivant la date anniversaire du président.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur et il est rééligible.

Le conseil d'administration nomme le directeur général, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 68 ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge est atteinte, le directeur général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau directeur général ; le conseil d'administration peut néanmoins décider de prolonger cette limite d'âge pour une durée ne dépassant pas trois ans.

Depuis le 22 juin 2010, le conseil d'administration est présidé par M. Gilles Dupin, et depuis le 26 février 2019, la direction générale de Monceau Retraite & Épargne est exercée par M. Marc Billaud

## **III) Conventions réglementées**

Monceau Retraite & Epargne participe à quatre conventions conclues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant de droits de vote significatifs et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) de MR&E. Il s'agit des conventions suivantes :

- Contrat de collaboration Monceau Avenir Jeune à effet du 1er octobre 2003, permettant à Monceau Retraite & Epargne d'adjoindre aux garanties du contrat Monceau Avenir Jeune, des prestations d'assistance, type d'opérations pratiquées par Monceau Générale Assurances.
- Convention de compte courant à effet du 1er juillet 2009, visant à financer les acquisitions d'immeubles de la société civile centrale Monceau (Scm) par ses porteurs de parts, par apports en compte courant respectant la répartition du capital de Scm entre Monceau Retraite & Épargne, Monceau Investissements Immobiliers, Capma & Capmi, et la Mutuelle Centrale de Réassurance. Cette convention et ses avenants ont été présentés et approuvés par le conseil d'administration.
- Convention de distribution prenant effet le 27 janvier 2014, visant à définir les modalités de distribution par Monceau Retraite & Epargne des contrats proposés par Capma & Capmi. Deux avenants ont été signés le 31 mars 2018 et le 30 septembre 2020, qui ont été présentés et approuvés par le conseil d'administration.

- Traité de nomination d'agent général à effet du 1er janvier 2018, visant à définir les conditions de distribution des contrats de Monceau Retraite & Epargne par Monceau Patrimoine Conseil. Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration.

Ce point est vérifié annuellement par les commissaires aux comptes, qui établissent et présentent un rapport spécial sur ces conventions réglementées à l'assemblée générale.

#### **IV) Délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital**

Il n'existe actuellement dans la société Monceau Retraite & Epargne aucune délégation accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.



# Annexe : Eléments à fournir dans le cadre du rapport de gestion

## 1 Délais de paiement des fournisseurs

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017 les informations qui figurent dans les tableaux ci-après n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

### 1.2 Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	0					0	0					0
Montant total des factures concernées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												

	Article D.441 II-1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D.441 II-2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indica- tif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	0					0	0					0
Montant cumulé des factures concernée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année	0%	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du montant							0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total des factures émises dans l'année							0	0	0	0	0	0
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												



Nature des Indications	Exercices concernés				
	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	45 000	45 000	45 000	45 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes	450 000	450 000	450 000	450 000	300 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	20 830	23 003	23 941	31 604	31 604
Résultat avant impôts et participation des salariés	21 411	- 13 373	5 701	- 1 931	5 344
Impôts sur les bénéfices	2 737	-	1 486	148	3 573
Participation des salariés au titre de l'exercice	237	78	179	85	379
Résultat après impôts et participation des salariés	18 437	- 13 451	4 035	- 2 164	1 392
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Résultats par action en euros</b>					
Résultat après impôts et participation des salariés	40,972	- 29,891	8,966	- 4,810	4,640
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	40	60	60	60	60
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales etc. )	12	22	22	22	21

# Compte de résultat au 31 décembre 2021

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

## 1 COMPTE TECHNIQUE

### Vie

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2020
<b>1 Primes</b>	+	<b>18 798</b>	<b>- 770</b>	<b>18 028</b>	<b>18 900</b>
<b>2 Produits des placements</b>		<b>26 063</b>	-	<b>26 063</b>	<b>11 899</b>
2a Revenus des placements	+	3 576	-	3 576	3 650
2b Autres produits des placements	+	2 602	-	2 602	2 689
2c Profits provenant de la réalisation de placements	+	19 885	-	19 885	5 560
<b>3 Ajustement ACAV (plus values)</b>	+	<b>1 308</b>	-	<b>1 308</b>	<b>1 932</b>
<b>4 Autres produits techniques</b>	+	<b>8</b>	-	<b>8</b>	<b>3</b>
<b>5 Charges des sinistres</b>		<b>- 15 930</b>	<b>1 020</b>	<b>- 14 910</b>	<b>- 16 446</b>
5a Prestations et frais payés	-	- 15 990	1 175	- 14 815	- 16 541
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	61	- 155	- 95	95
<b>6 Charges des provisions</b>		<b>11 145</b>	-	<b>11 145</b>	<b>- 13 484</b>
6a Provisions d'assurance vie		11 451	-	11 451	- 10 833
6b Provisions sur contrats en unités de compte		- 307	-	- 307	- 2 652
6c Autres provisions techniques		0	-	0	0
<b>7 Participation aux résultats</b>	-	<b>- 19 394</b>	-	<b>- 19 394</b>	<b>- 3 215</b>
<b>8 Frais d'acquisition et d'administration</b>		<b>- 1 800</b>	<b>140</b>	<b>- 1 660</b>	<b>- 2 899</b>
8a Frais d'acquisition	-	- 1 510	-	- 1 510	- 2 766
8b Frais d'administration	-	- 290	-	- 290	- 290
8c Commissions reçues des réassureurs	+	-	140	140	158
<b>9 Charges de placements</b>		<b>- 3 951</b>	<b>- 79</b>	<b>- 4 030</b>	<b>- 9 380</b>
9a Frais internes et externes de gestion des placements et int.		- 43	- 79	- 121	- 131
9b Autres charges des placements		- 1 257	-	- 1 257	- 5 203
9c Pertes provenant de la réalisation de placements		- 2 651	-	- 2 651	- 4 046
<b>10 Ajustement ACAV (+/- values)</b>		<b>- 355</b>	-	<b>- 355</b>	<b>- 1 510</b>
<b>11 Autres charges techniques</b>	-	<b>- 403</b>	-	<b>- 403</b>	<b>- 275</b>
<b>12 Produits des placements transférés</b>	+/-	-	-	-	-
<b>Résultat technique Vie</b>		<b>15 490</b>	<b>310</b>	<b>15 801</b>	<b>- 14 476</b>

### Non-Vie

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2020
<b>1 Primes acquises :</b>		<b>2 032</b>	<b>- 1 741</b>	<b>291</b>	<b>445</b>
1a Primes	+	1 965	- 1 741	225	507
1b Variation de primes non acquises	+/-	66	-	66	- 61
<b>2 Produits des placements alloués</b>	+	<b>2 185</b>	-	<b>2 185</b>	<b>257</b>
<b>3 Autres produits techniques</b>	+	-	-	-	-
<b>4 Charges des sinistres</b>		<b>- 1 019</b>	<b>1 020</b>	<b>1</b>	<b>- 195</b>
4a Prestations et frais payés	-	- 3 616	2 914	- 702	- 760
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	2 598	- 1 894	703	566
<b>5 Charges des autres provisions techniques</b>	+/-	<b>8</b>	-	<b>8</b>	<b>19</b>
<b>6 Participation aux résultats</b>	-	-	-	-	-
<b>7 Frais d'acquisition et d'administration :</b>		<b>- 313</b>	<b>342</b>	<b>29</b>	<b>33</b>
7a Frais d'acquisition	-	- 161	-	- 161	- 262
7b Frais d'administration	-	- 152	-	- 152	- 247
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	342	342	542
<b>8 Autres charges techniques</b>	-	<b>- 59</b>	-	<b>- 59</b>	<b>- 116</b>
<b>9 Variation de la provision pour égalisation</b>	+/-	-	-	-	-
<b>Résultat technique non Vie</b>		<b>2 833</b>	<b>- 379</b>	<b>2 455</b>	<b>443</b>

		Opérations 2021	Opérations 2020
<b>1</b>	<b>Résultat technique NON VIE</b>	15 801	- 14 476
<b>2</b>	<b>Résultat technique VIE</b>	2 455	443
<b>3</b>	<b>Produits des placements</b>	6 129	3 356
	3a Revenu des placements	+ 841	1 030
	3b Autres produits des placements	+ 612	758
	3c Profits provenant de la réalisation des placements	+ 4 676	1 568
<b>4</b>	<b>Produits des placements alloués</b>	+ -	-
<b>5</b>	<b>Charges des placements</b>	- 948	- 2 646
	5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 29	- 37
	5b Autres charges des placements	- 296	- 1 468
	5c Pertes provenant de la réalisation des placements	- 624	- 1 141
<b>6</b>	<b>Produits des placements transférés</b>	- 2 185	- 257
<b>7</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	+ 57	172
<b>8</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	- -	-
<b>9</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>	101	34
	9a Produits exceptionnels	+ 135	143
	9b Charges exceptionnelles	- 33	- 110
<b>10</b>	<b>Participation des salariés</b>	- 237	- 78
<b>11</b>	<b>Impôt sur les bénéfices</b>	- 2 737	-
<b>12</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	18 437	- 13 451

# Bilan au 31 décembre 2021

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

## 1 ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
<b>1 Compte de liaison avec le siège</b>		
<b>2 Actifs incorporels</b>		
<b>3 Placements</b>	<b>401 881</b>	<b>369 230</b>
3a Terrains et constructions	48 993	45 460
3b Placements dans des entreprises liées	50 529	41 947
3c Autres placements	302 359	281 823
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
<b>4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>	<b>18 460</b>	<b>18 153</b>
<b>5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>8 112</b>	<b>10 162</b>
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	102	257
5d Provision pour sinistres non vie	8 011	9 905
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
<b>6 Créances</b>	<b>5 120</b>	<b>3 489</b>
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	381	454
6aa Primes restant à émettre	- 0	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	381	454
6b Créances nées d'opérations de réassurance	1 634	743
6c Autres créances	3 104	2 292
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	0	1 535
6cc Débiteurs divers	3 104	756
<b>7 Autres actifs</b>	<b>2 603</b>	<b>5 922</b>
7a Actifs corporels d'exploitation	214	392
7b Comptes courants et caisse	2 389	5 530
<b>8 Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>732</b>	<b>1 047</b>
8a Intérêts et loyers acquis non échus	697	720
8b Frais d'acquisition reportés	1	1
8c Autres comptes de régularisation	34	326
<b>9 Différence de conversion</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>436 907</b>	<b>408 002</b>

## 2

## PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
<b>1 Capitaux propres</b>	<b>89 816</b>	<b>71 251</b>
1a Capital social	45 000	45 000
1b Primes liées au capital social	5 250	5 250
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	28 786	28 656
1e Report à nouveau	- 7 657	5 796
1f Résultat de l'exercice	18 437	- 13 451
<b>2 Passifs subordonnés</b>	-	-
<b>3 Provisions techniques brutes</b>	<b>312 686</b>	<b>307 520</b>
3a Provisions pour primes non acquises non vie	4	70
3b Provisions d'assurances vie	294 823	292 704
3c Provisions pour sinistres vie	1 407	1 468
3d Provision pour sinistres non vie	10 442	13 040
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes vie	6 000	220
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	0
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	10	18
<b>4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie</b>	<b>18 460</b>	<b>18 153</b>
<b>5 Provisions pour risques et charges</b>	<b>114</b>	<b>181</b>
<b>6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>2 297</b>	<b>2 834</b>
<b>7 Autres dettes :</b>	<b>8 694</b>	<b>4 179</b>
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	232	610
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	208	510
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	313	-
7e Autres dettes	7 942	3 058
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	-	-
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 235	172
7ee Créanciers divers	4 707	2 887
<b>8 Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>4 841</b>	<b>3 884</b>
<b>9 Différence de conversion</b>	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>436 907</b>	<b>408 002</b>

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

## **1** Faits marquants

Dans un contexte financier favorable, la société a bénéficié de la place importante laissée, de longue date, aux actions et aux actifs immobiliers dans les allocations, des remarquables performances de gérants à qui ont été confiés une partie des portefeuilles d'actions et de la remontée des taux d'intérêt, celle-ci ayant permis la reprise totale de la provision technique spéciale complémentaire passée pour son régime de retraite en points, Monceau Avenir Retraite.

Dans cet environnement favorable, la société enregistre toutefois une baisse de 9,98 % de son chiffre d'affaires, à 20.764 milliers d'euros. La collecte sur les produits d'épargne et de retraite recule de 4,9 % (18.798 milliers d'euros vs 19.763 milliers d'euros en 2020), le support immobilier n'est plus disponible et les régimes de retraite en points sont fermés aux nouvelles adhésions du fait des effets de la loi PACTE, et il en est de même pour celle de la partie prévoyance qui recule de 40,5 % (1.965 milliers d'euros vs 3.302 milliers d'euros en 2020), la fin de la souscription de l'assurance des risques statutaires des collectivités territoriales ayant été actée depuis 2018.

La gestion financière a bénéficié des moteurs qu'ont constitués les résultats à nouveau brillants en 2021 de la gestion immobilière et les remarquables performances des fonds d'actions gérés par les professionnels sélectionnés par le groupe. Plutôt que de réaliser le stock de plus-values apparues du fait de la qualité de cette gestion pour les distribuer aux clients, le conseil d'administration a encore fait un choix de grande prudence en 2021 en décidant de le préserver, à la fois pour conforter la marge de solvabilité et pour protéger la société contre les conséquences d'un retournement de marché toujours possible. De ce fait, les plus-values en stock s'élèvent à 37.552 milliers d'euros à la fin de 2021 (vs 24.975 en 2020).

Au 31 décembre 2021, la provision pour dépréciation durable des actifs s'élevait à 500 milliers d'euros (vs 3.073 milliers d'euros à fin 2020).

La forte contrainte exercée par les taux d'intérêt négatifs observés en 2020 sur la gestion des régimes de retraite en points s'est desserrée en 2021.

Le cadre réglementaire de ces régimes avait fait l'objet d'une réforme en 2017 mais cette réforme s'avère néfaste pour des régimes en points qui étaient fermés aux nouvelles adhésions, comme Monceau Avenir Retraite. En pratique, en imposant de calculer les droits acquis par les adhérents en utilisant la courbe des taux produite par l'Eiopa au lieu d'un taux fixe de 1,5 % comme auparavant, elle introduit une forte volatilité du taux de couverture du régime. Et tel est le cas pour Monceau Avenir Retraite qui détient près de 32 % d'actifs immobiliers et 30 % d'Opc actions, la seule allocation d'actifs paraissant susceptible de générer des performances à long terme. Les effets de cette réglementation avaient été aggravés par le niveau des taux d'intérêt, négatifs jusqu'à des échéances de 20 ans au 31 décembre 2020 sur la courbe de l'Eiopa, poussant le taux de couverture du régime en dessous de 100 %, obligeant Monceau Retraite & Épargne à doter la provision technique spéciale complémentaire du régime Monceau Avenir Retraite à hauteur de 12.182 milliers d'euros pour la porter à 14.559 milliers d'euros. La remontée des taux d'intérêt en 2021 a permis la reprise totale de cette provision technique spéciale complémentaire, bonifiant significativement les comptes sociaux de 2021 après avoir pesé fortement sur ceux de 2020.

Aussi, après réassurance, le résultat technique progresse fortement, en excédent de 18.256 milliers d'euros, contre un déficit de 14.033 milliers d'euros en 2020.

Après paiement d'un impôt de 2.737 milliers d'euros, les différents éléments non techniques portent le résultat comptable à 18.437 milliers d'euros pour l'exercice 2021, à comparer au déficit de 13.451 milliers d'euros affiché au terme de 2020.

Les fonds propres comptables sont en outre bonifiés par les plus-values réalisées sur le portefeuille obligataire, conduisant à doter la réserve de capitalisation à hauteur de 128 milliers d'euros au net de la charge fiscale générés par ces opérations de cessions.

Au 31 décembre, les fonds propres comptables s'élèvent à 89.816 milliers d'euros, contre 71.251 milliers d'euros à l'ouverture de l'exercice. A cette même date, les portefeuilles recelaient des plus-values latentes totales de 37.552 milliers d'euros, dont 27.739 milliers sur les placements autres que les obligations vives. La réalisation de ces plus-values se traduirait par le paiement d'impôts, et ouvrirait des droits importants au profit des sociétaires.

La provision pour participation aux excédents a été portée à 6.000 milliers d'euros.

## 2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

En raison de la situation géopolitique actuelle liée à l'entrée en guerre de la Russie contre l'Ukraine en février 2022, le groupe a mesuré son exposition tant au niveau de son portefeuille de clients que des placements. Au 31 décembre 2021, nous n'avons pas d'exposition directe ou indirecte pouvant avoir une incidence sur les comptes annuels 2022.

## 3 Principes, règles et méthodes comptables

### 3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L.123-12 à L.123-22 du code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le code des assurances, et au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015 et suivants.

Les dispositions détaillées au titre III du livre II du règlement n° 2015-11 de l'ANC sont appliquées aux opérations légalement cantonnées. Une comptabilité assimilable à une comptabilité multi-établissements est utilisée pour la gestion comptable des opérations légalement cantonnées reposant sur le principe de la comptabilité auxiliaire d'affectation : le patrimoine d'affectation de chaque canton constitue un établissement distinct et le patrimoine général de la société constitue l'établissement principal.

Les comptes de l'exercice 2021 respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre 2021.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non-compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

### 3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

#### **Evaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières**

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'Autorité.

## **Valeurs mobilières à revenus fixes**

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

## **Actions et autres titres à revenus variables**

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

## **Prêts**

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

## **Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes**

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

## **Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables**

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision.

En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision a été prise égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux de 3 % sur la période de 5 ans durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés. Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R. 343-9 du code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée « Provision pour Risque d'Exigibilité », elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

## **Produits et charges des placements**

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et



autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 343-9 du code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points (Perp), le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

### **Provisions techniques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation.

S'agissant des régimes de retraite en points (Perp) régis par les articles L.441-1 et suivants du code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime.

Une provision technique spéciale de retournement (PTSR) doit être constituée pour les régimes de retraite en points qui autorisent la baisse de la valeur de service. Cette provision est sans objet pour le régime de retraite en points pour lequel Monceau Retraite & Epargne garantit la valeur de service.

A l'inventaire, on vérifie que la PTS majorée de la PTSR et des plus et moins-values latentes des actifs affectés à la PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée avec les tables de mortalité et la courbe des taux sans risque pertinente utilisées pour le calcul de la meilleure estimation prévue à l'article R.351-2 du code des assurances à la date d'arrêté des comptes. Dans l'hypothèse contraire, on constitue une Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) d'un montant égal à la différence constatée. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS, majorée de la PTSR, des plus et moins-values latentes et de la PTSC éventuelle, et la PMT, doit être supérieur ou égal à 100 %.

Le montant des frais d'acquisition reportés est égal à l'écart de zillmérisation inclus dans les provisions mathématiques des contrats à primes périodiques et à commissions escomptées. L'écart de zillmérisation représente la différence entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L.331-1 et le montant des provisions mathématiques qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements assurés.

### **Provisions pour cotisations non acquises**

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée, contrat par contrat, au prorata du nombre de jours restant à couvrir au-delà de la date de clôture par rapport au nombre de jours total de la période garantie couverte par les cotisations émises.

### **Provisions pour sinistres**

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

### **Acceptations en réassurance**

Néant.

### **Cessions et rétrocessions**

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Monceau Retraite & Epargne ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des GIE de moyens auxquels adhère Monceau Retraite & Epargne.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les rémunérations versées aux agents généraux et aux différents apporteurs et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou

exposés à leur profit ;

- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

### **Opérations en devises**

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

### **Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

### **Engagements hors bilan**

Monceau Retraite & Épargne et la Mutuelle Centrale de Réassurance sont liées par une convention de réassurance de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la société rembourse le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Monceau Retraite & Epargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance en cas de résiliation, puisque cette convention n'est pas résiliée, et qu'il est fait application du principe général de « continuité de l'exploitation ». Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté des comptes, la société a pris la décision de résilier sa convention de réassurance, les dettes éventuellement exigibles au titre de la convention sont inscrites au passif du bilan. Si la société Monceau Retraite & Epagne avait résilié à la date du 31 décembre 2021 la convention qui la lie à la Mutuelle Centrale de Réassurance, elle aurait eu à lui régler un montant de 6.227 milliers d'euros.



## 4 Informations sur les postes du bilan

### 4.1 Actif

#### 4.1.1 Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
<b>Sous-total</b>				
Parts de sociétés immobilières non cotées	45 460	4 531	999	48 993
Versements restant à effectuer				
<b>Sous-total</b>	<b>45 460</b>	<b>4 531</b>	<b>999</b>	<b>48 993</b>
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>45 460</b>	<b>4 531</b>	<b>999</b>	<b>48 993</b>

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
<b>Sous-total</b>				
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Versements restant à effectuer				
<b>Sous-total</b>				
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>				

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		
Constructions		
<b>Sous-total</b>		
Parts de sociétés immobilières non cotées	45 460	48 993
Versements restant à effectuer		
<b>Sous-total</b>	<b>45 460</b>	<b>48 993</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>45 460</b>	<b>48 993</b>

Sont enregistrées en « Acquisition » les affectations de parts de sociétés civiles immobilières servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.

#### 4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	1 000	-		1 000
Prêts sociétés du groupe	41 947	7 582	-	-	49 529
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-				-
<b>TOTAL</b>	<b>41 947</b>	<b>8 582</b>	<b>-</b>		<b>50 529</b>

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	1 000
Prêts sociétés du groupe	41 947	49 529
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>41 947</b>	<b>50 529</b>

### 4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2021

Intitulé	Montant à l'ouverture	Impact Change	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	200 910	145	154 411	- 140 954	-	214 513
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	83 455	1 102	8 009	- 4 767	-	87 799
Prêts et avances sur polices	10		104	- 88	-	26
Autres placements	521	-	-	-	-	521
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>284 896</b>	<b>1 248</b>	<b>162 524</b>	<b>- 145 808</b>	<b>-</b>	<b>302 859</b>

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables		3 073	500	3 073		500
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes						
Prêts et avances sur polices						
Autres placements						
Valeurs remises en nantissement						
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>-</b>	<b>3 073</b>	<b>500</b>	<b>3 073</b>	<b>-</b>	<b>500</b>

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	197 837	214 013
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	83 455	87 799
Prêts et avances sur polices	10	26
Autres placements	521	521
Valeurs remises en nantissement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>281 823</b>	<b>302 359</b>

## 4.1.4 Placements des contrats en UC : valeurs nettes

Valeurs nettes au 31/12/2021

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variations	Montant à la clôture
Placements immobiliers	10 013	- 435	9 579
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	8 139	742	8 881
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>18 153</b>	<b>307</b>	<b>18 460</b>

## 4.1.5 Etat détaillé des Placements

### 1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2020
<b>1. Placements immobiliers</b>				
- dans l'OCDE	54 142	54 142	60 756	50 043
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM</b>				
- dans l'OCDE	1 000	1 000	1 000	-
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)</b>				
- dans l'OCDE	213 861	213 861	234 883	197 115
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>4. Parts d'OPCVM à revenu fixe</b>				
- dans l'OCDE	12 032	12 032	12 135	12 032
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>5. Obligations et autres titres à revenu fixe</b>				
- dans l'OCDE	112 357	109 700	119 513	99 846
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>6. Prêts hypothécaires</b>				
- dans l'OCDE	5 800	5 800	5 800	5 800
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>7. Autres prêts et effets assimilés</b>				
- dans l'OCDE	26	26	26	11
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>8. Dépôts auprès des entreprises cédantes</b>				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2020
<b>9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces</b>	-	-	-	-
- dans l'OCDE	521	521	521	521
- hors OCDE	-	-	-	-
<b>10. Actifs représentatifs de contrats en UC</b>				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	18 460	18 460	18 460	18 153
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>11. Total des lignes 1 à 10</b>	<b>418 199</b>	<b>415 541</b>	<b>453 094</b>	<b>383 522</b>
<b>dont</b>				
- placements évalués selon l'article R 343-9	112 357	109 650	119 513	104 429
- placements évalués selon l'article R 343-10	305 842	305 842	333 581	260 939
- placements évalués selon l'article R 343-13				18 153
<b>dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1</b>				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	275 409	273 679	295 934	257 803
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	521	521	521	521
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	142 268	141 291	156 639	125 197
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Les titres non cotés s'élèvent à 111 647k€ en valeur brute au 31/12/2021.

Rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2021			2020		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>Montant des placements à l'actif du bilan</b>	<b>418 199</b>	<b>420 340</b>	<b>453 094</b>	<b>389 136</b>	<b>387 383</b>	<b>408 497</b>
Amortissement de Surcote		4 837			3 881	
Amortissement de Décote		34			15	
<b>Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements</b>	<b>418 199</b>	<b>415 541</b>	<b>453 094</b>	<b>389 136</b>	<b>383 522</b>	<b>408 497</b>

## 2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

## 3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant.

#### 4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions ». Néant.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste « Terrains et constructions »

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2020
<b>Immeubles d'exploitation</b>	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
<b>Autres immobilisations</b>	<b>48 993</b>	<b>48 993</b>	<b>55 607</b>	<b>45 460</b>
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	48 993	48 993	55 607	45 460
<b>Total</b>	<b>48 993</b>	<b>48 993</b>	<b>55 607</b>	<b>45 460</b>

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9

	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Valeur de remboursement	99 547	91 479
Valeur nette	109 700	99 846
<b>SOLDE NON AMORTI</b>	<b>10 153</b>	<b>8 367</b>

d) Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>



#### 4.1.6 Créances au 31 décembre 2021

	Montant au 31/12/2021	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2020
Primes à émettre	- 0	- 0	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	381	381	-	454
Créances nées d'opérations de réassurance	1 634	1 634	-	743
Autres créances	3 104	3 104	-	2 292
<b>Total</b>	<b>5 120</b>	<b>5 120</b>	<b>-</b>	<b>3 489</b>

#### 4.1.7 Compte de régularisation actif

Libellé	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Intérêts courus non échus	697	720
Intérêts à recevoir		
Différences sur les prix de remboursement	34	15
Frais d'acquisition reportés	1	312
Autres		
<b>TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>732</b>	<b>1 047</b>

#### 4.1.8 Filiales et participations

Nom	Adresse	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)										
NÉANT										
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)										
NÉANT										

## 4.2 Éléments du passif

### 4.2.1 Capitaux propres

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 22 juin 2021 des mouvements sur la réserve de capitalisation et du résultat de l'exercice 2020.

Libellé	Montant au 31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Augmentation	Diminution	Résultat 2021	Montant au 31/12/2021
Capital social	50 250		-	-		50 250
Prime d'émission						
Réserve complémentaire fonds d'établissement						
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	-		-	-		-
Autres réserves	74		2	-		76
Réserve de capitalisation	28 582		160	32		28 710
Réserve de solvabilité	-		-	-		-
Report à nouveau	5 796	- 13 451	-	2		- 7 657
Résultat de l'exercice	- 13 451	13 451			18 437	18 437
<b>TOTAL</b>	<b>71 251</b>	<b>0</b>	<b>161</b>	<b>33</b>	<b>18 437</b>	<b>89 816</b>

### 4.2.2 Passifs subordonnés

Néant

### 4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques des produits, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 312.686 K€ contre 307.519 K€ au 31 décembre 2020. Elles incluent les provisions techniques d'assurance vie (comprenant les Provisions Techniques Spéciales pour un montant de 141.054 K€ des deux régimes de retraite en points gérés par Monceau Retraite & Epargne) pour un montant de 302.230 K€ mais aussi les provisions techniques non-vie qui s'élèvent à 10.456 K€.

	Monceau Avenir Retraite	Monceau Perspectives Retraite
Nombre d'adhérents	6 698	1 273
Provision Technique Spéciale à l'ouverture	121 858	4 529
Provision Technique Spéciale complémentaire ouverture	14 559	-
Cotisations nettes	6 766	1 860
Produits Financiers crédités au régime	11 435	252
Frais annuels de gestion	-1 509	- 43
Arrérages réglés	- 1 923	- 21
Transferts réglés	- 2 056	- 94
Provision Technique Spéciale à la clôture (1)	134 572	6 482
Provision Technique Spéciale complémentaire à la clôture (2)	-	-
Provision pour risque d'exigibilité	-	-
Provision pour dépréciation durable	-	-
Plus ou moins values latentes (3)	15 051	284
Provision Mathématique Théorique (décret n°2017-1172) (4)	141 329	4 908
Taux de couverture fin 2021 (1+2+3)/(4) en retenant la courbe EIOPA au 31/12/2021 avec correction pour volatilité	105,87 %	137,85 %
Rappel du taux de couverture avec PTSC à fin 2020 en retenant la courbe EIOPA au 31/12/2020 avec correction pour volatilité	100,00 %	123,87 %
Provision Technique Spéciale à la clôture	134 572	6 482

Pas de provision pour risque d'exigibilité à fin 2021.

#### 4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. En augmentation de 1,7 %, elles s'élèvent à 18.460 K€ contre 18.153 K€ à l'inventaire précédent.

#### 4.2.5 Évolution de la sinistralité des affaires directes non-vie au cours des derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2017	2018	2019
<b>Exercice 2019</b>			
Règlements	5 946	5 654	2 025
Provisions	811	2 248	2 843
<b>Total charge des sinistres</b>	<b>6 757</b>	<b>7 902</b>	<b>4 868</b>
Primes acquises	8 802	7 867	5 775
Ratio S/P	76,76 %	100,44 %	84,29 %

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2017	2018	2019	2020
<b>Exercice 2020</b>				
Règlements	6 276	6 652	4 173	514
Provisions	410	860	957	1 445
<b>Total charge des sinistres</b>	<b>6 685</b>	<b>7 512</b>	<b>5 130</b>	<b>1 959</b>
Primes acquises	8 802	7 872	5 908	3 100
Ratio S/P	75,95 %	95,43 %	86,84 %	63,19 %

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Exercice 2021</b>					
Règlements	6 476	7 198	4 962	1 290	501
Provisions	963	566	272	669	824
<b>Total charge des sinistres</b>	<b>7 439</b>	<b>7 764</b>	<b>5 234</b>	<b>1 959</b>	<b>1 325</b>
Primes acquises	8 802	7 872	5 916	3 132	1 989
Ratio S/P	84,51 %	98,63 %	88,48 %	62,55 %	66,63 %

#### 4.2.6 Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2021	2020	2019
<b>Participation aux résultats totale</b>	<b>19 394</b>	<b>3 215</b>	<b>6 623</b>
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	13 614	3 547	6 623
Variation de la provision pour participation aux excédents	5 780	- 332	- 1
<b>Participation aux résultats des opérations vie (3)</b>			
Provisions mathématiques moyennes (1)	152 763	155 028	160 234
Montant minimal de la participation aux résultats	6 972	1 623	3 148
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	8 586	1 844	3 403
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	2 805	2 176	3 403
Variation de la provision pour participation aux excédents	5 780	- 332	- 1

(1) Demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3)

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3)

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

#### 4.2.7 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Provision pour litiges	104	172
Autres provisions pour risques	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>181</b>

#### 4.2.8 Dettes

	Montant au 31/12/2021	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2020
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	2 297	2 297		2 834
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	232	232		610
Dettes nées d'opérations de réassurance	208	208		510
Dettes envers les établissements de crédits	313	313		
Autres dettes	7 942	7 942		3 058
<b>Total</b>	<b>10 678</b>	<b>10 678</b>		<b>7 012</b>

#### 4.2.9 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Intérêts à payer		
Frais d'acquisition reportés		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	4 837	3 881
Produits constatés d'avance		
Autres	4	4
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF</b>	<b>4 841</b>	<b>3 884</b>

## 4.2.10 Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2021	2020
<b>Personnel</b>		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	190	53
Autres charges à payer	101	221
<b>Organismes sociaux</b>		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
<b>État</b>		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer		
Autres charges à payer	322	239
<b>TOTAL</b>	<b>614</b>	<b>513</b>

Produits à percevoir	2021	2020
Personnel		
Organismes sociaux		
État		
Autres produits à recevoir	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 4.2.11 Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Montant en devises		Contrevaleur (milliers d'euros)	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Total général</b>					
<b>Zone euro</b>	-	-	-	<b>418 445</b>	<b>435 732</b>
Royaume-Uni	GBP	1 672	218	1 990	259
<b>1/ Total zone européenne</b>				<b>420 436</b>	<b>435 991</b>
Australie	AUD	0	116	0	74
Canada	CAD	49	210	34	146
Suisse	CHF	3 514	-	3 402	-
Etats-Unis	USD	15 388	788	13 586	696
<b>Divers</b>		- 551	-	- 551	-
<b>2/ Total hors Union Européenne</b>				<b>16 471</b>	<b>916</b>
<b>Total général</b>	-	-	-	<b>436 907</b>	<b>436 907</b>

## 4.3

## Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	104	170
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>104</b>	<b>170</b>

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société.

Engagements reçus	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Comptes gagés par les réassureurs	12 115	10 125
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>12 115</b>	<b>10 125</b>

Les montants gagés par les réassureurs viennent en garantie des provisions techniques correspondant aux affaires cédées par Monceau Retraite & Epargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance aussi bien en assurance vie qu'en assurance non-vie.

	Total	Capitalisation à prime unique (1)	Capitalisation à prime périodique (2)	Temporaire décès individuelle (3)	Autres contrats individuels à prime unique (4)	Autres contrats individuels à prime périodique (5)	Collectifs décès (6)	Collectifs vie (7)	Contrats en UC à prime unique (8)	Contrats en UC à prime périodique (9)	Contrats collectifs L441 (10)	PERP (11)
Primes	18 798	-	-	375	7 592	89	755	550	370	-	-	9 066
Charges de prestations	15 930	-	-	46	7 872	399	1 310	1 641	493	-	-	4 168
Charges de provisions	- 11 145	-	-	- 16	- 51	- 296	- 11	- 1 038	679	-	-	- 10 411
Ajustement ACAV	954	-	-	-	-	-	-	-	954	-	-	-
<b>Solde de souscription</b>	<b>14 967</b>	-	-	<b>345</b>	<b>- 229</b>	<b>- 14</b>	<b>- 544</b>	<b>- 52</b>	<b>152</b>	-	-	<b>15 309</b>
Frais d'acquisition	1 510	-	-	30	610	7	61	44	30	-	-	728
Autres charges nettes de gestion	685	-	-	2	237	8	0	122	3	-	-	313
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>2 194</b>	-	-	<b>32</b>	<b>846</b>	<b>15</b>	<b>61</b>	<b>166</b>	<b>32</b>	-	-	<b>1 041</b>
Produits nets des placements	22 033	-	-	52	8 710	254	21	1 020	290	-	-	11 687
Participation aux résultats	19 394	-	-	11	7 542	95	1	936	290	-	-	10 518
<b>Solde financier</b>	<b>2 639</b>	-	-	<b>40</b>	<b>1 168</b>	<b>159</b>	<b>19</b>	<b>83</b>	<b>- 0</b>	-	-	<b>1 169</b>
Primes cédées	770	-	-	119	1	3	648	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	1 020	-	-	5	-	-	1 015	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	- 140	-	-	- 4	- 0	- 7	- 128	-	-	-	-	-
<b>Solde de réassurance</b>	<b>389</b>	-	-	<b>- 110</b>	<b>- 1</b>	<b>4</b>	<b>496</b>	-	-	-	-	-
<b>Résultat technique</b>	<b>15 801</b>	-	-	<b>244</b>	<b>92</b>	<b>134</b>	<b>- 90</b>	<b>- 136</b>	<b>119</b>	-	-	<b>15 437</b>
Hors compte												
Montant des rachats	4 311	-	-	-	3 873	114	-	-	325	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	1 744	-	-	11	876	81	1	775	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	320 689	-	-	806	114 891	3 832	190	41 457	18 460	-	-	141 054
Provisions techniques brutes à l'ouverture	312 544	-	-	810	106 493	4 113	460	41 568	18 153	-	-	140 947



	Total	Individuels dommages corporels (20)	Collectifs dommages corporels (21)
<b>Primes acquises</b>	<b>2 032</b>	<b>1</b>	<b>2 031</b>
Primes	1 965	0	1 965
Variation de primes non acquises	- 66	- 1	- 65
<b>Charges de prestations</b>	<b>1 011</b>	<b>- 35</b>	<b>1 045</b>
Prestations et frais payés	3 616	-	3 616
Variation des provisions pour prestation	- 2 606	- 35	- 2 571
<b>Solde de souscription</b>	<b>1 021</b>	<b>36</b>	<b>985</b>
Frais d'acquisition	161	-	161
Autres charges nettes de gestion	212	-	212
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>- 372</b>	<b>-</b>	<b>- 372</b>
Produits nets des placements	2 185	-	2 185
Participation aux résultats	-	-	-
<b>Solde financier</b>	<b>2 185</b>	<b>-</b>	<b>2 185</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	1 741	-	1 741
Part des réassureurs dans les prestations payées	2 914	-	2 914
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	- 1 894	- 26	- 1 868
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	342	-	342
<b>Solde de réassurance</b>	<b>- 379</b>	<b>- 26</b>	<b>- 352</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>2 455</b>	<b>9</b>	<b>2 445</b>
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	4	0	4
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	70	1	69
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	10 442	-	10 442
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	13 040	35	13 005
Autres provisions techniques à la clôture	10	-	10
Autres provisions techniques à l'ouverture	18	-	18

### 5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Monceau Retraite & Epargne étant une société d'assurance mixte, les produits financiers sont affectés conformément aux dispositions de l'article 337-11 du règlement n° 2015-11 de l'ANC.

Les produits financiers nets de charges sont ventilés dans un premier temps entre le compte non technique et le compte technique vie suivant un prorata pour le compte technique vie égal au rapport entre les provisions techniques vie nettes de réassurance et le cumul des provisions techniques et des capitaux propres. Dans un second temps, une part des produits financiers affectés au compte non technique est transférée au compte technique non-vie en tant que produits alloués.

## 5.2 Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	97
Frais externes de gestion	-
Frais internes	22
Autres frais	30
<b>Frais de gestion des placements et intérêts financiers</b>	<b>150</b>
Amortissement des différences de prix de remboursement	1 053
Amortissement matériel service financier	
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	500
<b>Autres charges des placements</b>	<b>1 553</b>
Moins values sur réalisation de placements	3 004
Dotation à la réserve de capitalisation	120
Perte de change	151
<b>Pertes provenant de la réalisation des placements</b>	<b>3 275</b>
<b>Ajustement ACAV</b>	<b>355</b>
<b>TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>5 333</b>

Nature des produits	Montant
Revenus immeubles et S.C	905
Revenus des placements financiers	3 146
Revenus des prêts aux collectivités	347
Intérêts	17
Revenus des placements dans des entreprises liées	-
Revenus des placements des contrats en unités de compte	2
<b>Revenus des placements</b>	<b>4 417</b>
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	141
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	3 073
Intérêts	
<b>Autres produits de placements</b>	<b>3 214</b>
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	22 918
Reprise sur la réserve de capitalisation	-
Profit de change	1 643
<b>Profits provenant de la réalisation de placements</b>	<b>24 561</b>
<b>Ajustement ACAV</b>	<b>1 308</b>
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>33 501</b>

### 5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination ce qui représente un montant total de 1.729 K€. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 462 K€. Les mêmes éléments s'élevaient respectivement à 2.835 K€ et 391 K€ au 31 décembre 2020.

Au global, les charges supportées par l'entreprise avec un total de 2.191 K€ contre 3.226 K€ pour 2020 ont diminué de 32,1 %.

Frais non vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	7		2		9
Charges internes	23		6		29
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Autres					
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>38</b>

Frais vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	63	271	60	22	417
Charges internes	206	774	193	30	1 205
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	46	11		70
Autres					-
<b>TOTAL</b>	<b>283</b>	<b>1 091</b>	<b>265</b>	<b>53</b>	<b>1 692</b>

Total des frais	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	70	271	62	22	426
Charges internes	229	774	199	30	1 234
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	46	11		70
Autres					-
<b>TOTAL</b>	<b>313</b>	<b>1 091</b>	<b>273</b>	<b>53</b>	<b>1 729</b>

### 5.4 Charges de personnel

La société n'employant aucun salarié, les charges de personnel qui apparaissent ici correspondent aux sommes versées au directeur général et au directeur général délégué.

	2021	2020
Salaires	40	60
Pensions et retraites		
Charges sociales	12	22
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>82</b>

## 5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2021	2020
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>42</b>	<b>14</b>
	7	75
Autres produits exceptionnels	-	-
Produits sur exercices antérieurs	17	46
Article 700	-	8
Produits exceptionnels issus du dév.classe 9/ classe 6	-	-
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	-	-
Reprise de provisions litiges Juridiques	68	-
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>135</b>	<b>143</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Autres pertes exceptionnelles	24	48
Pertes sur exercices antérieurs	0	-
Amendes et pénalités	-	-
Article 700	-	-
Charges exceptionnelles issues du dév.classe 9/ classe 6	1	3
Dotations aux provisions pour litiges	-	28
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel	9	30
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>33</b>	<b>110</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>101</b>	<b>34</b>

## 5.6 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices 2021 s'élève à 2.737 K€.

## 6 Autres informations

### 6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des Gie auxquels elle adhère. Elle n'emploie pas de salarié.

### 6.2 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2021 les membres du conseil d'administration ont reçu des jetons de présence pour un montant de 20 K€.

### 6.3 Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Petersbourg à Paris 8ème et détenant 49,9 % du capital de la société, établit les comptes combinés intégrant les comptes sociaux de l'entreprise

## 6.4 Mandats exercés au cours de 2021 et déclarés par les mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2021

<p><b>Marc Billaud</b></p>	<p><i>Mandats soumis aux règles du code de commerce</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur général de Monceau Retraite &amp; Épargne (société anonyme)</li> <li>▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> </ul> <p><i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier</i> Néant</p> <p><i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur général de Capma &amp; Capmi (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance</li> </ul>
<p><b>Gilles Dupin</b></p>	<p><i>Mandats soumis aux règles du code de commerce</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> <li>▪ Président du conseil d'administration de Monceau Retraite &amp; Épargne (société anonyme)</li> <li>▪ Président de Domaine de Molières (SAS)</li> </ul> <p><i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Président de Capma &amp; Capmi (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Administrateur de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelles)</li> <li>▪ Vice-président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle)</li> </ul> <p><i>Autres mandats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur du GIE Service central des mutuelles (Scm)</li> <li>▪ Contrôleur de gestion du GIE Monceau gestion immobilier (MGI)</li> <li>▪ Président Amicale des cadres de la mutualité</li> <li>▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Mobiliers (MIM)</li> <li>▪ Gérant de la Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM)</li> <li>▪ Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur unique de Monceau Life &amp; Pension Holding (Luxembourg)</li> <li>▪ Président du conseil d'administration de Vitis Life (Luxembourg)</li> <li>▪ Gérant de Sarp Europe (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur de la Sicav Alma Capital Investments Funds (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur de Alma Capital Europe (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur de la Sicav Fonds Massinissa (Luxembourg)</li> <li>▪ Président de Monceau International SA (Luxembourg)</li> <li>▪ Président de Monceau Participations SA (Luxembourg)</li> <li>▪ Président de Sogimme II (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur de MAMDA Ré (Maroc)</li> <li>▪ Administrateur de Wafa Assurance (Maroc)</li> <li>▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Foncière de Tunisie (Tunisie)</li> <li>▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Immobilière des Mutuelles (Tunisie)</li> <li>▪ Administrateur de la Finanziaria Veneta Costruzioni S.r.l (Italie)</li> <li>▪ Représentant de Monceau International SA auprès d'Aedes (Belgique)</li> <li>▪ Administrateur de Alma Platinum IV (Luxembourg)</li> <li>▪ Gérant agréé de G2J Conseil Sarl (société de conseil)</li> <li>▪ Gérant de Gann (SCI)</li> <li>▪ Président du conseil d'administration de Monceau Global Sélection</li> <li>▪ Co-gérant Prince Henri</li> <li>▪ Vice-président association ILAC</li> </ul>

<p><b>Anne-Cécile Martinot</b></p>	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vice-président du conseil d'administration de Monceau Retraite &amp; Épargne (société anonyme)</li> <li>▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier</b></p> <p>Néant</p> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vice-président de l'Union des mutuelles d'assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelles)</li> <li>▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle), administrateur élu par les salariés</li> <li>▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle)</li> </ul> <p><b>Autres mandats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de Monceau Gestion Immobilier (Gie)</li> <li>▪ Contrôleur de gestion du Service Central des Mutuelles</li> <li>▪ Contrôleur de gestion de la Fngrp</li> <li>▪ Gérant de Monceau LuxImmo 46 (Luxembourg)</li> <li>▪ Gérant de Monceau LuxImmo 48 (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur catégorie A de Sogimme II (Luxembourg)</li> <li>▪ Gérant de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM)</li> <li>▪ Gérant de la société civile Monceau Agences Immobilier (MAI)</li> <li>▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Immobiliers (MII)</li> <li>▪ Administrateur d'Avenir Retraite (association souscriptrice)</li> <li>▪ Membre de l'Amicale des cadres de la mutualité</li> </ul>
<p><b>Paul Tassel</b></p>	<p><b>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représentant permanent de Capma &amp; Capmi au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</li> <li>▪ Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'administration de Monceau Retraite &amp; Epargne (société anonyme)</li> <li>▪ Membre du conseil de surveillance de Wedou Assurances (société par action simplifiée de courtage)</li> <li>▪ Président de Services en assurance, réassurance et prévoyance (société par action simplifiée)</li> </ul> <p><b>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</b></p> <p>Néant</p> <p><b>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance)</li> <li>▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Vice-président de Capma &amp; Capmi (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</li> <li>▪ Administrateur de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (membre du groupe Pasteur Mutualité - mutuelle relevant du code de la mutualité)</li> </ul> <p><b>Autres mandats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de Monceau Participations (Luxembourg)</li> <li>▪ Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg)</li> <li>▪ Président d'Avenir Retraite (association souscriptrice)</li> </ul>

## 6.5 Actionnariat

Capma & Capmi	132 645 actions soit	29,4767 %
Umam	3 actions soit	0,0007 %
Mutuelle Centrale de Réassurance	317 340 actions soit	70,5200 %
SARP	3 actions soit	0,0007 %
Domaine de Molières	3 actions soit	0,0007 %
Monceau Investissements Mobiliers	6 actions soit	0,0012 %

# Résolutions prises par l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2022

## À titre ordinaire

### **Première résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Troisième résolution**

L'assemblée générale, constatant que le report à nouveau débiteur s'élève à - 7 656 935,48 euros et le résultat de l'exercice s'élevant à 18 437 375,49 euros, décide, sur la proposition du conseil d'administration, de verser un dividende de huit millions euros (8.000.000 EUR), par distribution de 43,39 % du résultat de l'exercice et affectation de 10 437 375,49 euros sur le compte report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022 à 40.000,00 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Monceau Générale Assurances. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Sixième résolution**

L'assemblée générale prend acte de la fin du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société Axis audit à l'issue de la présente assemblée.

L'assemblée générale propose de nommer pour une durée de six exercices (2022-2027) en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire :

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 - Paris La Défense Cedex



*Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.*

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Septième résolution**

L'assemblée générale prend acte de la fin du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de M. Pascal Parant à l'issue de la présente assemblée.

L'assemblée générale propose de nommer pour une durée de six exercices (2022-2027) en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant :

BEAS  
6 place de la Pyramide  
92908 - Paris La Défense Cedex

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Huitième résolution**

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Michel Barbet-Massin de son mandat de co-commissaire aux comptes suppléant du cabinet Mazars, à l'issue de la présente assemblée.

L'assemblée générale propose de nommer pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant :

CBA  
Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92075 La Défense Cedex

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Neuvième résolution**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## **À titre extraordinaire**

### **Première résolution**

L'assemblée générale, prenant notamment en compte l'évolution de la législation, décide de procéder à une mise à jour globale des statuts tel que présenté en séance.

Une copie intégrale des statuts mis à jour sera annexée au procès-verbal.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Monceau Retraite & Epargne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Placements – Valorisations et provisions à caractère durable :

#### Risque identifié et principaux jugements

Dans le cadre de ses activités, Monceau Retraite et Epargne détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2021, les placements financiers non cotés de Monceau Retraite et Epargne s'élèvent à 49,9 M€ (cf. note 4.1.5, des annexes des comptes annuels de Monceau Retraite et Epargne, représentant 12% du total actifs financiers (418 M€).

#### Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs de réalisations et valeurs recouvrables des placements, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par votre société et a comporté les travaux suivants :

- La revue des modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers,
- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements,
- La réalisation de contre-valorisations indépendantes sur l'ensemble du portefeuille des placements cotés, et non coté (titre de participations)
- Le rapprochement des quantités en portefeuille avec les relevés des dépositaires,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements
- L'analyse de la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur horizon de détention les placements faisant l'objet d'indices objectifs de dépréciation durable,
- La revue de l'exhaustivité du calcul des valeurs recouvrables des titres dépréciés.

#### **Provisions techniques Non-Vie – Etudes des compléments**

##### Risque identifié et principaux jugements

Au 31 décembre 2021, les provisions techniques non-vie s'élèvent à 10,4 M€ soit 3% des passifs.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et autres frais de gestion des sinistres et de règlements de prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la part importante d'estimation et de jugement de la direction dans la valorisation de ces provisions, et de son poids dans le bilan de votre société.

##### Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par votre société et a comporté les travaux suivants :

- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions,
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Réaliser une contre valorisation et une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions
- Enfin, nous avons revu les analyses de bonis/malis afin de nous assurer de la correcte évaluation des provisionnements.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du Code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non-présentation du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise constituent une violation des dispositions des articles L.232-1, L.225-115, L.225-100 et L.225-37 du Code de commerce.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société MRE par l'Assemblée Générale du 26 mai 2003 pour le cabinet Mazars et le 26 avril 2016 pour le cabinet Axis Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 18<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Axis audit dans sa 6<sup>ème</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de Monceau Retraite et Epargne.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

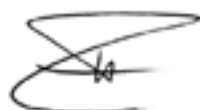
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Courbevoie, le 1<sup>er</sup> juin 2022

#### Les commissaires aux comptes



Guillaume WADOUX  
Associé Mazars

Signé électroniquement le 01/06/2022 par  
Laurent Jamet



Laurent JAMET  
Associé Axis Audit







1 + 1 + 1 font plus en commun

## Monceau Retraite & Épargne

Société anonyme à conseil d'administration  
au capital de 45.000.000 €  
Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79

[www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)

